



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
PROCES-VERBAL
Séance du 19 juillet 2022
A 20h00

Date de convocation : 15 juillet 2022

Présents : M. le Maire Nicolas SCHWEITZER

Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, JAMBOR Sylvie, CALMET Florent, ONCUL Magali, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer, COMMARET Marie, PERTUIZET Pierre, JANAUDY Cyrill, et FAVIER Monique

**Procuration : Marie-Laure GAILLARD à Jennifer MOISSONNIER
Lucas PONCET à Marie COMMARET**

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Cyrill JANAUDY, secrétaire de séance

Le conseil municipal, réuni le 19 juillet 2022 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 21 juin 2022 à l'unanimité des présents

2022-053

SEMCODA – Réaménagement d'emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations et des garanties financières

Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, rappelle que la commune est garante financièrement à hauteur de 20% des emprunts de la SEMCODA contractés dans le cadre des constructions de pavillons à usage locatif sur la commune. Elle donne connaissance des plans de réaménagement de la dette à la Caisse des Dépôts et Consignation de la SEMCODA et informe que notre garantie financière d'origine est impactée par ce réaménagement (allongement de 3 ans dont 3 ans de différé d'amortissement). La SEMCODA sollicite donc la commune afin de délibérer sur cet aménagement lui permettant de valider les avenants des prêts CDC. Le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte le réaménagement des garanties financières accordées par la commune à la SEMCODA.

2022-054

Budget principal – Décision modificative n°2

M. le Maire informe qu'il convient de procéder à un virement de crédit dans le but de régulariser une prévision budgétaire enregistrée au chapitre 041 (subvention notifiée pour la révision de la carte communale d'un montant de 2 000.00 €) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder au virement de crédits, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

| Imputation | Nature | Ouvert |
|-----------------|------------------------|-----------------|
| 13 / 1313 / 195 | Subvention Département | 2 000,00 |
| Total | | 2 000,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Imputation | Nature | Ouvert |
|-------------------|------------------------|-----------------|
| 041 / 1323 / OPFI | Subvention Département | 2 000,00 |
| Total | | 2 000,00 |

2022-055

Centre des finances Publiques – Demande d’admission en non-valeur

Mme Fanny BEREZIAT présente une demande d’admission en non-valeur proposée par le comptable du Centre des finances publiques pour un ensemble de créances irrécouvrables sur l’exercice 2019 pour un montant total de 22.35 €. Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte de placer l’ensemble des créances en non-valeur.

2022- 056

DECI – Installation poches incendie – Devis Travaux

M. Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente les devis relatifs à l’installation de poches de réserves incendie (2 poches au chemin de Rouboz – 1 poche route de la Bascule – 1 poche chemin du Petit Ronjon). Le conseil municipal, à l’unanimité des présents, accepte les devis suivants :

Travaux de terrassement des plateformes : Entreprise SAAF pour un montant de 6 369.80 € HT, soit 7 643.76 € TTC.

Acquisition de 4 poches réserves incendie : Entreprise RCY pour un montant de 7 300.00 € HT, soit 8 760.00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l’opération 201 « DECI ».

2022-057

DECI – Installation poches incendie - Plan de financement et demande de subvention

Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, présente le plan de financement de l’opération pour l’installation de 4 poches réserves incendie sur le territoire de la commune :

| Dépenses | | |
|---|--------------------|--------------------|
| Nature | Coût HT | Coût TTC |
| Acquisition de 4 poches réserves incendie | 7 300,00 € | 8 760,00 € |
| Travaux de terrassement des plateformes | 6 369,80 € | 7 643,76 € |
| Montant Total | 13 669,80 € | 16 403,76 € |

| Recettes | | |
|------------------------|------------------|-----------------|
| Nature | Montant | Taux en % du HT |
| Subvention état - DETR | 10 000,00 | 73 |
| Autofinancement | 3 669,80 | 27 |
| Montant Total | 13 669,80 | 100 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des présents valide le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de l’Etat au titre de la DETR.

2022-058

Tarifs restaurant scolaire et garderie au 1^{er} septembre 2022

Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, présente le compte-rendu de la dernière commission école-cantine qui propose une augmentation des tarifs de la cantine scolaire (exceptés les repas exceptionnels de dépannage) et de la garderie périscolaire pour l’année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des présents, fixe les nouveaux tarifs tels qu’ils suivent à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Repas enfant : 4.10 € - Repas adulte : 6.20 € - Garderie périscolaire matin ou soir : 2.70 €
Repas « hors délai – Dépannage » dans le livret d’accueil périscolaire : 6.00 €.

2022-059

Local pompiers – Travaux d'isolation – Devis travaux

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente les devis relatifs aux travaux d'isolation du local pompiers validés lors du conseil municipal du 22 juin. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les devis suivants :

Isolation thermique extérieure : SARL MOIRAUD NEVEU pour un montant de 9 180.00 € HT, soit 11 016.00 € TTC.

Remplacement de deux portes extérieures : EURL MENUISERIE GRUEL pour un montant de 4 555.00 € HT, soit 5 466.00 € TTC.

CEE – Inspections d'opérations : BUREAU ALPES CONTROLE pour un montant de 300.00 € HT, soit 360.00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif dans l'opération 216 « Bâtiments 2021 ».

2022-060

Chapelle de Bellor – Achat panneau d'information

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, informe que, conformément à l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales, lorsque qu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques, le plan de financement doit obligatoirement être affiché de manière permanente. Il présente le devis de l'entreprise Enseigne GRUEL pour l'acquisition d'un panneau d'information pour les travaux de restauration de la chapelle de Bellor. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'entreprise Enseigne GRUEL pour un montant de 170.00 € HT, soit 204.00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 203 « Restauration chapelle de Bellor ».

2022-061

Matériel 2022 – Acquisition tableau école

Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, présente le devis de MANUTAN Collectivités pour l'achat d'un tableau pour une salle de classe. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de la société MANUTAN Collectivités pour un montant de 416.98 € HT, soit 500.38 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 222 « Matériel 2022 ».

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

Personnel communal : - Présentation du réaménagement des horaires de Mme Coline BUISSON pour prise en compte des heures affectées au service de la bibliothèque.

- Mme Sarah TISSERAND est engagée pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre pour un contrat annualisé de 10.2/35 aux services scolaires.

Cantine scolaire : Compte-rendu de la réunion de la commission avec Mme Lyvia MOREIRA (Forum de l'approvisionnement à Saint-Nizier-le-Bouchoux le 8 juin 2022, Présentation de la loi EGALIM, proposition de formation sur l'équilibre des menus).

Séance de conseil – Publicité et diffusion : A compter du 1^{er} juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations de conseil sont modifiées (ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021). Le compte-rendu de séance disparaît pour ne laisser la place qu'au procès-verbal. Les délibérations quant à elles n'évoluent pas mais une liste de ces décisions devra être affichée et publiée par voie dématérialisée dans la semaine qui suit le conseil municipal. Le procès-verbal sera publié sous forme électronique et affiché dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il est arrêté.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

CPINI : Compte-rendu du comité consultatif du 19 juillet 2022 – Validation de l'intégration de 3 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme

Carte communale : Station d'épuration – Les travaux prévus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement sont programmés pour 2028 par Grand Bourg Agglomération – Grand Cycle de l'Eau.

Point sur la ZAE des Reisse avec la communauté d'Agglomération GBA.

Chapelle de Bellor : Compte-rendu de la réunion de chantier du 22 juin 2022.

Ecole – Construction d'un préau : Présentation du rapport relatif à la géo détection des réseaux sur l'emprise des travaux. Le permis de construire sera déposé en septembre 2022 pour un délai d'instruction de 5 mois.

Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Fête patronale du 15 août : Organisation de la manifestation et du vin d'honneur à l'issue de la course cycliste.

Bulletin municipal : Demande de devis en cours

Logement 116 route de Varennes : L'appartement est disponible. Le loyer est fixé à 280.00 € par mois + 15.00 € de charges environ.

CCAS : Réflexion sur la dissolution du CCAS de la commune (Loi NOTRE). Un comité consultatif communal pourra être nommé pour avis sur les dossiers sociaux présenté à la mairie.

Associations :

Représentation du petit théâtre les 2, 3, 9, 10 et 11 septembre 2022.

DIVERS :

Transport et Mobilité : M. le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil d'agglomération où le sujet des transports a notamment été évoqué. Nos diverses demandes sont en cours d'étude.

Epicerie : Compte-rendu sur l'avancement du dossier.

Date à retenir

Samedi 6 août : Contrôles DAACT

Samedi 13, Dimanche 14 et Lundi 15 août : Fête patronale avec feu d'artifice et course cycliste.

Date du prochain conseil municipal le mardi 13 septembre 2022 à 20h00

Congés annuels : Le secrétariat de mairie sera fermé du 8 au 31 août 2022

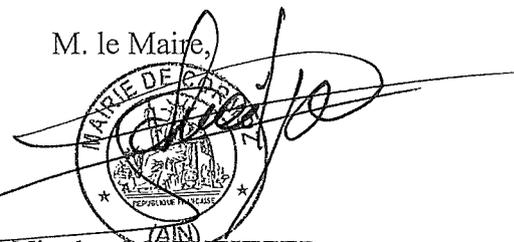
Réouverture le vendredi 2 septembre à 9h00

Le/la secrétaire de séance

M. Cyrill JANAUDY



M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER